

Secteur de survol autorisé à moins de 1000 m du sol pour les aéromodèles de type planeur modèle réduit



- Site Réf. AIP 9655
- survol à moins de 1000 m autorisé pour les aéromodèles de type planeur modèle réduit
- Sites potentiels pour les Busards cendré et St-Martin
- Cœur du Parc national des Cévennes

